

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 30 janvier 2013 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier d'Ajaccio

NOR : AFSH1330019S

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;
Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé de Corse n° 344 du 29 juillet 2012 portant mise sous administration provisoire du centre hospitalier d'Ajaccio,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Dominique ACKER, inspectrice générale des affaires sociales, Mme Carole CRETIN, médecin général de santé publique, et M. Hubert de BEAUCHAMP, conseiller général des établissements de santé, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier d'Ajaccio pour la période du 30 janvier 2013 au 30 juillet 2013 inclus.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par Mme Dominique ACKER. En cas d'empêchement de cette dernière, les attributions de directeur d'établissement sont exercées par Mme Carole CRETIN ou M. Hubert de BEAUCHAMP.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur du centre hospitalier d'Ajaccio, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Corse.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 30 janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 30 janvier 2013.

Pour la ministre et par délégation :

*Le chef de service,
adjoint au directeur général
de l'offre de soins,*

F. FAUCON